Composition du dossier de demande de création d'un institut ou un centre de formation professionnelle ou d'agrément

N°	PIECES EXIGEES
01	Demande timbrée à 1000FCFA adressée à Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la
	Formation Professionnelle précisant : la dénomination de la Structure, la raison
	sociale et l'adresse, la population visée par la formation.
02	Plan cadastral des locaux : Ville, Quartier, Point de repères, Coordonnées
	téléphoniques.
03	Le titre de propriété ou de location du bâtiment tenant lieu de structurez de
	formation
04	Les progr <mark>amm</mark> es de formation détaillés suivant l'Approche Par
	Compétence. « APC »

NB : Le promoteur dispose d'une du<mark>rée de deux ans maximum pour introd</mark>uire une demande d'agrément suivant les <mark>dispositions réglementaires, pour une o</mark>uverture effective.

